



**Expertise Hironnelle de fenêtre : face nord
de l'hôtel de ville**

-

**Place de l'hôtel de ville 49170 Saint-
Georges-sur-Loire**

-

Travaux sur la façade nord



Préserver

Protéger

Eduquer

Février 2021

Angers

LPO Anjou



**LOIRE
LAYON AUBANCE**





AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
ANJOU

Expertise Hirondelle de fenêtre : face nord de l'hôtel de ville

-

Place de l'hôtel de ville 49170 Saint-Georges-sur-Loire

-

Travaux sur la façade nord

Rédaction

Alexandre Martin

Photographies 2021

Alexandre Martin

Citation recommandée : MARTIN A., 2021. Expertise Hirondelle de fenêtre : face nord de l'hôtel de ville - Place de l'hôtel de ville 49170 Saint-Georges-sur-Loire - Travaux sur la façade nord. LPO Anjou, 15 p.

Février 2021



LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ANJOU

35 Rue de la Barre- 49 000 Angers

Tél. : 02 41 44 44 22

SOMMAIRE

1. <u>OBJECTIFS DE L'EXPERTISE</u>	4
2. <u>L'HIRONDELLE DE FENETRE</u>	5
3. <u>LE MOINEAU DOMESTIQUE</u>	6
4. <u>INVENTAIRES DES NIDS</u>	6
5. <u>PRECONISATIONS</u>	9

Table des Figures

Figure 1 : Localisation du patrimoine concerné par les travaux en rouge	4
Figure 2 : Façade nord de l'hôtel de ville concernée par les travaux.	6
Figure 3 : Suite façade nord. Côté droit.	7
Figure 4 : Façade nord concernée par les travaux. Mûrs à gauche de l'entrée	7
Figure 5 : Façade sud non concernée par les travaux. De gauche à droite.	8

1. OBJECTIFS DE L'EXPERTISE

Dans le cadre de travaux de réhabilitation de la façade nord de l'hôtel de ville qui est un bâtiment classé (travaux de remplacement des pierres et des fenêtres), la mairie de St Georges-sur-Loire a sollicité la LPO Anjou afin de réaliser une expertise liée à la prise en compte des nids de l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) dans le cadre de ce projet.

Ces travaux doivent s'étaler sur au moins 12 mois.

Cette expertise comprend :

- Une visite du site et comptage des nids ;
- Une note de synthèse et des préconisations.



Figure 1 : Localisation du patrimoine concerné par les travaux en rouge

2. L'HIRONDELLE DE FENETRE



• **L'hirondelle de fenêtre** *Delichon urbicum*.
Longueur : 12,5 cm. Cette espèce niche en milieu urbain. Elle est largement répandue sur tout le territoire Français. Elle se distingue par un croupion blanc, un dessus bleu métallique foncé, son ventre est blanc pur. Le nid est un amas de boue qui possède juste une entrée étroite pour l'accès de l'oiseau. Il est construit à l'extérieur des édifices, sous le rebord d'une fenêtre ou d'un balcon mais sa nidification dans les bâtiments devient de plus en plus fréquente.

Statut :

L'Hirondelle de fenêtre est **une espèce strictement protégée par la législation française** (loi de protection de la nature de 1976), de même que son habitat, en l'occurrence ses nids.

« Il est donc interdit pour cette espèce :

- la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ;
- la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée. »

Espèce inscrite sur La liste rouge des espèces menacées en France (UICN France, MHNH, LPO, SEOF & ONCFS, 2016) **comme espèce quasi-menacée, espèce en déclin en France et en Europe.**

Régime alimentaire : Insectivore.

Mœurs : Grégaire. Cycle annuel : migratrice, visiteuse d'été (mars-octobre) en Maine-et-Loire, hiverne en Afrique subsaharienne.

Nidification : En colonies. Nid de boue séchée et de tiges. Ponte 2 par an. Incubation : 14-16 jours. Séjour au nid des poussins : 22-32 jours. Longévité maximale : 15 ans.

Menaces : Les pesticides qui réduisent le nombre des proies liés à l'intensification agricole. La destruction directe des nids. C'est à cause de l'aspect négligé qu'elles donnent aux façades des bâtiments que certaines personnes ne veulent pas qu'elles s'installent. Les structures métalliques des immeubles sont très peu propices à la fixation des nids. Les mauvaises conditions météorologiques d'hivernage au Sahel, comme une sécheresse prolongée peuvent également réduire la disponibilité des proies lors de la migration

3. LE MOINEAU DOMESTIQUE



Moineau domestique *Passer domesticus*

Statut : espèce protégée (loi de protection de la nature de 1976), déclin en France et en Pays de la Loire.

Mœurs : grégaire et sédentaire.

Nidification : en colonies. Installation dès le mois de mars, ponte à partir d'avril. 1 à 4 pontes par an. Incubation : 11-14 jours. Séjour au nid des poussins : environ deux semaines.

Menaces : pollution en zone urbaine, disparition des cavités lors des rénovations de bâtiments, prédation par les chats, diminution des ressources alimentaires liées aux pratiques

agricoles...

4. INVENTAIRES DES NIDS

La visite du site a lieu le jeudi 18 février 2020.

L'ensemble des nids d'Hirondelles de fenêtre a été inventorié sur le bâtiment concerné par les travaux. À noter que les Hirondelles de fenêtre sont à cette période en Afrique.

Le site totalise **61 nids d'Hirondelle de fenêtre dont 30 nids artificiels (traces de fientes visibles)**. On constate une concentration des nids sur les faces nord et sud **avec 29 nids sur la face nord** dont 8 artificiels et 32 nids sur la face sud dont 22 nids artificiels. Un Faucon crécerelle semble aussi nicher sur la face nord au niveau de la statue de St Sébastien. Tous les nids artificiels qui sont déjà présents semblent avoir été utilisés cette année car ils présentent des traces de fiente.



Figure 2 : Façade nord de l'hôtel de ville concernée par les travaux.

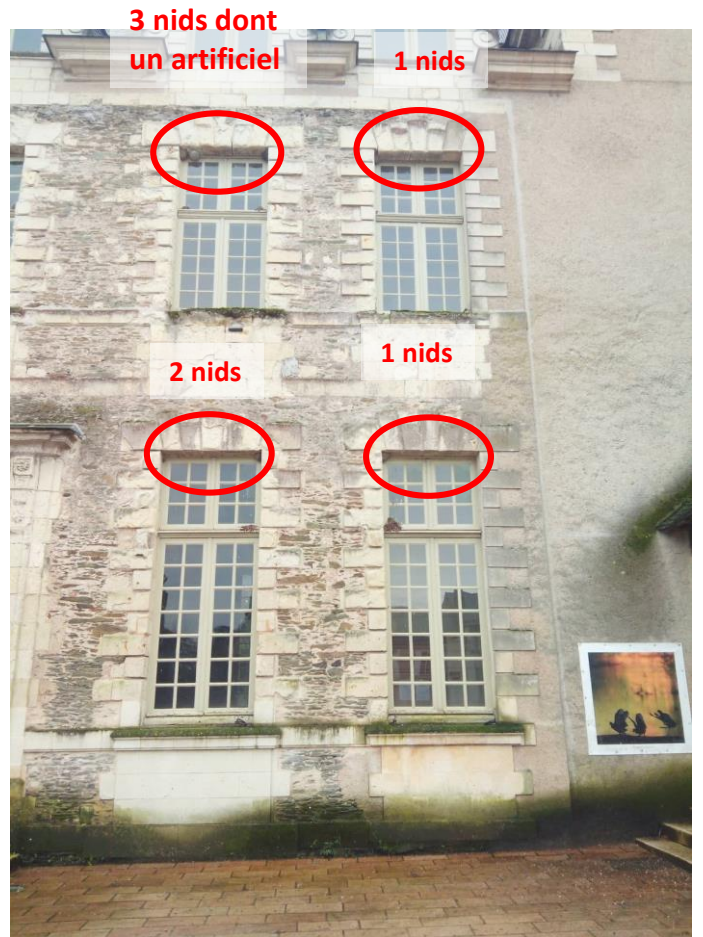
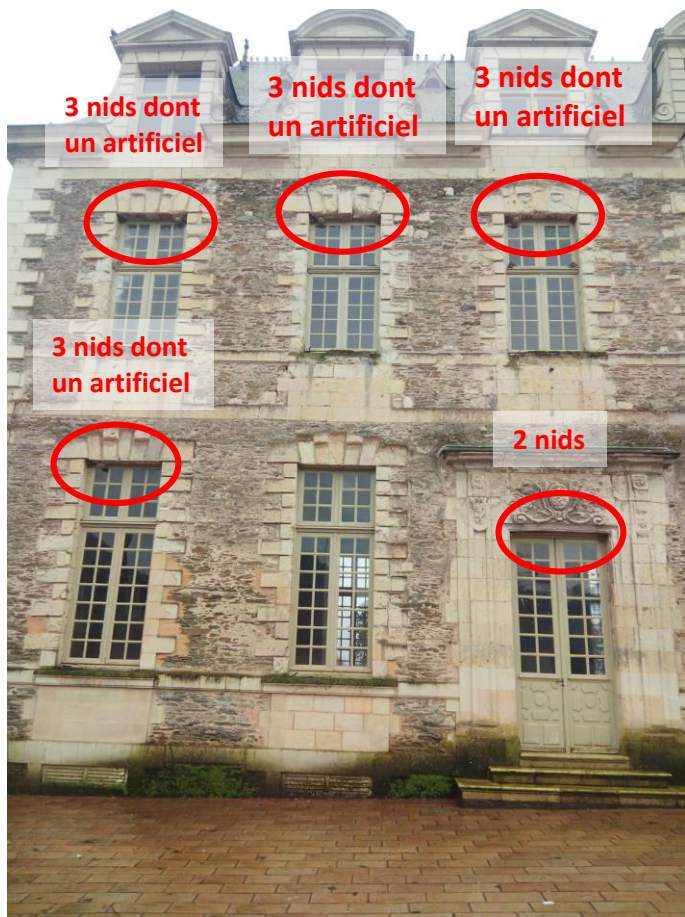


Figure 4 : Façade nord concernée par les travaux. Mûrs à gauche de l'entrée



Figure 3 : Suite façade nord. Côté droit.

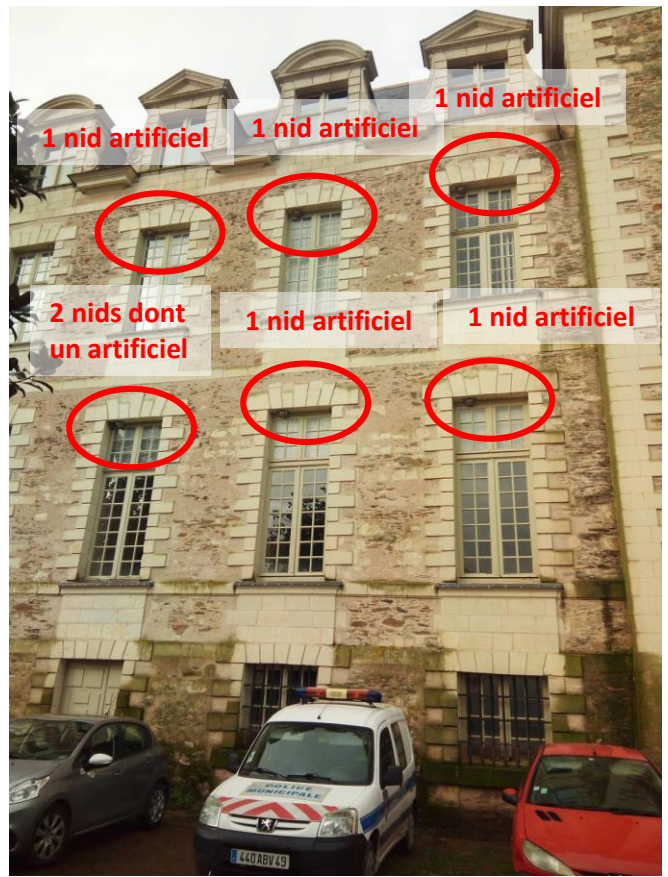
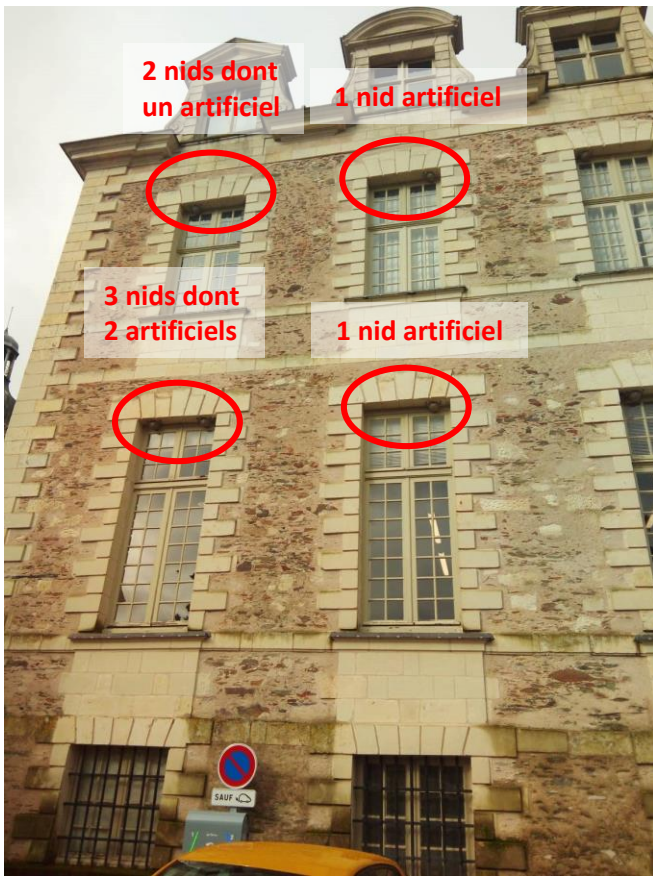
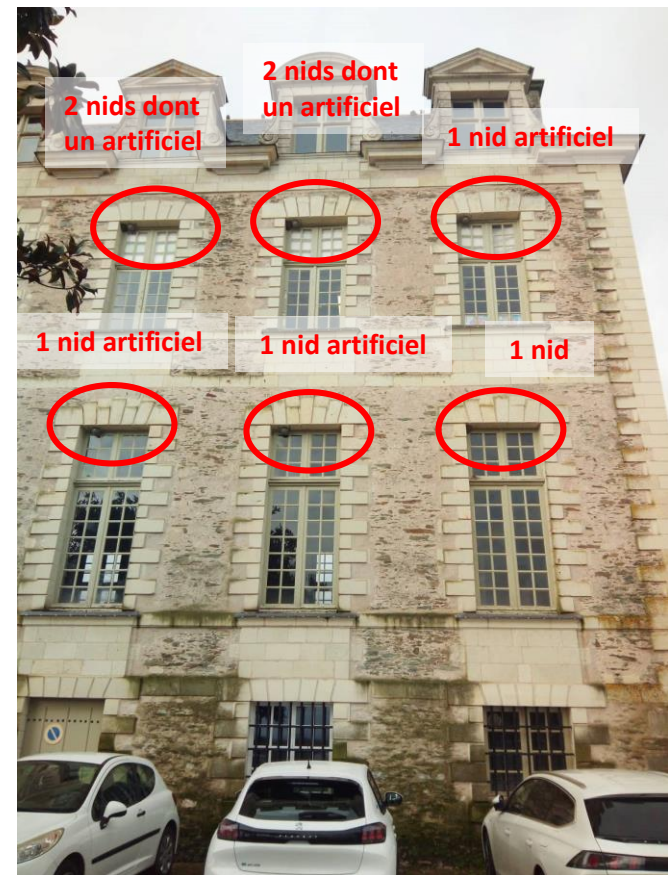
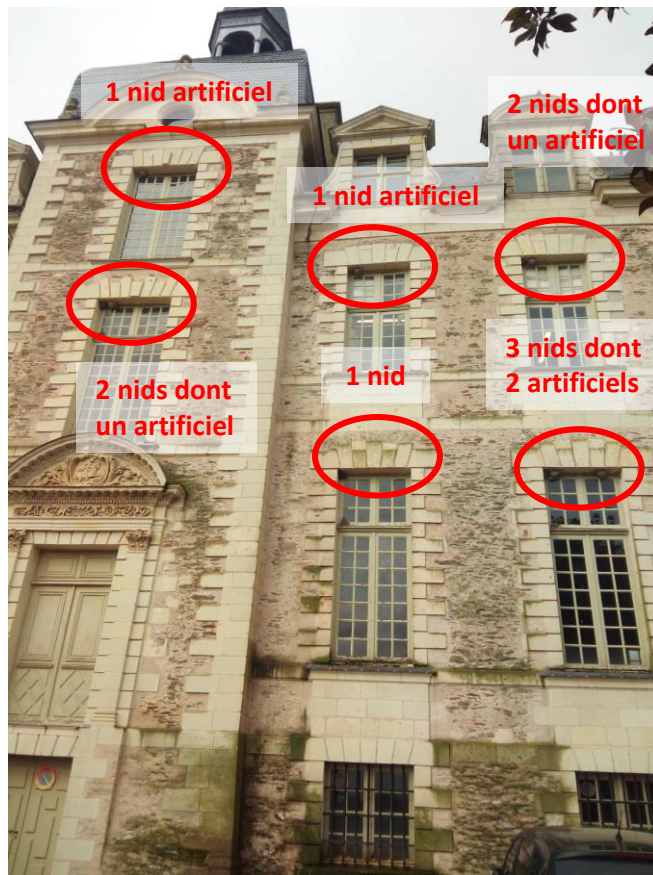


Figure 5 : Façade sud non concernée par les travaux. De gauche à droite.



5. PRECONISATIONS

La LPO Anjou préconise :

- L'envoi d'une demande de dérogation de destruction d'habitat d'espèce protégée aux services de la Direction Départementale des Territoires 49 (DDT49).

« Espèces protégées en droit français et possibilités de dérogation : « *Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on peut déroger à ces interdictions, ceci sous réserve d'avoir dûment obtenu de la part de l'autorité administrative une dérogation en application de l'article L. 411-2 du code de l'environnement, celle-ci n'étant délivrée qu'en l'absence d'autres solutions alternatives satisfaisantes et qu'à la condition de justifier d'un intérêt précis de l'activité ou du projet indiqué dans la loi ainsi qu'à la condition que l'état de conservation des espèces concernées ne soit pas dégradé par l'activité ou le projet envisagé* ».

↳ **Coordonnées des services instructeurs :**
Direction Départementale des Territoires

15 bis, rue du Petit Thouars
49047 Angers-cedex

- Que l'intervention soit effectuée avant le 1er avril. **La façade nord est donc à traiter prioritairement avant le retour des hirondelles ;**
- Que l'intervention ne commence pas avant **que l'arrêté pour déroger à la destruction d'espèce protégée soit signé et que les nichoirs artificiels soient posés avant la destruction des nids.**
- Que soit installé **deux nichoirs triple Moineau domestique** (Figure 9) sous l'avancée de toit afin de limiter l'installation de cette espèce dans les nichoirs à Hirondelle de fenêtre ;
- Que chaque nid retiré soit remplacé par deux nichoirs artificiels (ou un nichoir double). 29 nids au total dont 8 artificiels vont être retirés, nous préconisons l'installation **de 42 nids artificiels** (ou 21 doubles) avant la destruction des nids naturels. Il peut être intéressant d'installer **des planches anti-salissures** sous les nids si le propriétaire le souhaite.

Plusieurs scénarii ont été envisagés pendant l'expertise :

- **Le meilleur scénario** serait d'effectuer les travaux sur **deux hivers** pour éviter tout dérangement des hirondelles lors de la période de reproduction. **Les travaux seraient à faire entre octobre et mars.** Les nids détruits seraient compensés par l'installation de 21 nichoirs artificiels doubles (ou 42 simples) supplémentaires sur la face nord à chaque arrêt des travaux avant la période de reproduction (avant avril 2022 et 2023). Les 42 nids seraient ensuite posés sur la face nord lorsque les travaux seraient finis définitivement. Un nichoir à Faucon crécerelle sera posé à la fin des travaux sur la face

nord car sa présence a été notée avec des petits. Des nichoirs à Moineaux pourront être installés pour limiter leur installation dans les nichoirs artificiels à hirondelle.

2021



2022



2023



- **Deuxième scénario proposé** : les travaux sur la façade nord seraient découpés en deux parties. Une première partie serait engagée en octobre 2021 sur la totalité de la façade avec destruction des nids. En mars les travaux d'une partie de la façade seraient arrêtés et les nids détruits seront compensés par la pose de nichoirs artificiels sur cette partie. Si les travaux de la partie ouest de la façade sont arrêtés en mars 2022, 30 nids artificiels seront posés pour compenser les 15 détruits. 12 nids artificiels seront posés sur la face sud au printemps 2022. Si c'est la partie Est qui est concernée, 12 nids artificiels seront posés sur cette partie et 30 sur la face sud. A la fin des travaux les 42 nids artificiels seront posés sur la façade nord. Un nichoir à Faucon crécerelle sera posé à la fin des travaux sur la face nord car sa présence a été notée avec des petits. Des nichoirs à Moineaux pourront être installés pour limiter leur installation dans les nichoirs artificiels à hirondelle.

Printemps 2022



Automne 2022





Fin des travaux

- **Dernier scénario (le plus défavorable)** : les travaux commencent à l'automne 2021 et s'étalent sur 12 mois sans arrêt sur l'intégralité de la façade. **Les 42 nids seront posés face sud durant les travaux et seront déplacés face nord à la fin des travaux.** Un nichoir à Faucon crécerelle sera posé à la fin des travaux sur la face nord car sa présence a été notée avec des petits. Des nichoirs à Moineaux pourront être installés pour limiter leur installation dans les nichoirs artificiels à hirondelle.

Nichoir double à Hirondelle de fenêtre



16 cm (Hauteur) x 11cm (Largeur) x 38cm (Longueur), 1.84 kg (env. 21 € TTC)



OU



17,5 cm (Hauteur) X 17,5 cm (Largeur) x 43 cm (Longueur), 6,3 kg environ (env. 120 €TTC)



Pour éviter les désagréments et les souillures causés par les fientes, des planchettes de bois seront installées à environ 15 cm sous les nids. Les planchettes seront nettoyées si nécessaire ;



Hauteur : 44cm, Largeur: 24 cm, Longueur : 46 cm, 2,9 kg (env. 18 € TTC)

OU



Longueur : 42 cm, Hauteur : 31 cm, Largeur : 24 cm 7,5 kg. (Env. 45 € TTC)

OU

La pose d'une planchette sur toute la largeur de l'encadrement de fenêtre. Cette solution permettrait d'anticiper les salissures des hirondelles qui construiraient un ou des nids coller aux nids artificiels.



Nichoir triple Moineau domestique



31 x 37 x 18,5 cm, 2.7 kg (env. 59 € TTC)



Nichoir Schwegler N°28 Faucon crécerelle (Prix : 185 €).

- Un suivi des nichoirs installés au cours des 5 années suivant leur mise en place avec remontée des informations auprès de la DDT49. Le mois de juin semblerait le mois le plus approprié pour réaliser ces suivis qui permettront d'évaluer les mesures compensatoires mises en œuvre (suivi prévu pour la première année par la LPO Anjou, juin 2022) ;
- Une information des propriétaires sur la commune est indispensable sur les précautions prises pour préserver les colonies d'Hirondelles de fenêtre ;